

LE PAYS DE GRASSE



100% PARTENAIRE
GUIDE DU PARTENAIRE ADHERENT



#VIBRERPAYSDEGRASSE

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS

DIRECTION GENERALE

Pascal BROCHIERO

Directeur Général

+33 (0)6 09 88 84 24 - pascal.brochiero@paysdegrassetourisme.fr

ACCUEIL

Isabelle LATY

Directrice - Accueil / Qualité

+33 (0)4 93 40 55 94 / +33 (0)7 76 15 14 97 - isabelle.laty@paysdegrassetourisme.fr

Mathieu MERCOLINO

Chef Accueil - Chargé de projets Web & Supports numériques

+33 (0)4 93 36 66 66 - mathieu.mercolino@paysdegrassetourisme.fr

Valentin SIZAIRE

Conseiller en Séjours - Chargé de projets Réseaux Sociaux

+33 (0)4 93 36 66 66 - valentin.sizaire@paysdegrassetourisme.fr

Nathalie MARTINEZ

Conseillère en Séjours

+33 (0)4 93 36 66 66 - nathalie.ibanez@paysdegrassetourisme.fr

ADMINISTRATIF

Hélène LARBANOIS

Responsable Administratif / Comptabilité

+33 (0)4 93 40 55 87 / +33 (0)6 22 63 34 29 - helene.larbanois@paysdegrassetourisme.fr

Sandrine VENTUROLI

Secrétaire

+33 (0)4 93 40 55 89 - sandrine.venturoli@paysdegrassetourisme.fr

MEUBLÉS DE TOURISME / CHAMBRES D'HÔTES

Flore SORIA

Directrice

+33 (0)4 93 40 55 85 / +33 (0)6 03 50 31 64 - flore.soria@paysdegrassetourisme.fr

PROMOTION / PRESSE

Franck RAINERI

Responsable Promotion et Relations Médias

+33 (0)6 61 73 03 86 - franck.raineri@paysdegrassetourisme.fr

Jennifer FARETRA

Chargée de projets Web - Animations de Réseaux & Partenaires

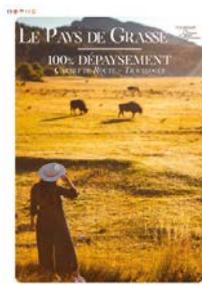
+33 (0)4 93 40 55 86 / +33 (0)6 24 72 35 22 - jennifer.faretra@paysdegrassetourisme.fr

Damien MATTEOLI

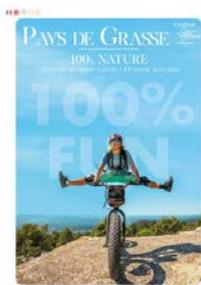
Chargé de projets Stations de Montagne et Haut-Pays

damien.matteoli@paysdegrassetourisme.fr

#BROCHURES



100% DÉPAYSEMENT
Carnet de Route



100% NATURE
Activités de Pleine Nature



100% DÉPAYSEMENT
Plan-Guide du Pays de Grasse



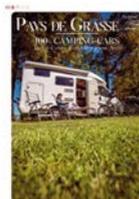
100% MONTAGNE
Stations de Gréolières et
l'Audoubert-La Moulière



100% BAROUDEUR
Randonnées



100% DODO
Hébergements
Pays de Grasse



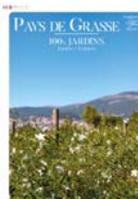
100% CAMPING-CARS
Aires de Camping-Cars



100% INSPIRATIONS
Partages d'expériences



100% PAPILLES
Marchés, Producteurs et
Restaurants du Pays de Grasse



100% JARDINS
Jardins du Pays de Grasse



100% FAMILLE
Loisirs Enfants

Brochures disponibles dans nos bureaux d'Information Touristique
et en téléchargement sur notre site Internet

www.paysdegrassetourisme.fr

#RÉSEAUXSOCIAUX



RESTONS CONNECTÉS



UNE SEULE ADRESSE, UN SEUL HASHTAG
@PAYSDEGRASSETOURISME
#VIBRERPAYSGRASSE



GROUPE FACEBOOK 100% POUR VOUS :
PARTENAIRES OT PAYS DE GRASSE

LES ANIMATIONS DE RÉSEAUX

Fédérer et mobiliser les acteurs du tourisme du territoire est l'une de nos missions...

3 FORMATS À VOTRE DISPOSITION :

LES APÉRITIFS-RENCONTRE 3 à 4 rendez-vous par an

Mise en avant d'un partenaire, d'un lieu,
d'une commune, d'une activité...

⇒ partenaires, élus, privés et institutionnels

LES PETITS DÉJEUNERS DE L'OT 3 à 4 rendez-vous par an

Moment convivial d'échanges autour de thématiques ou
problématiques liées au tourisme

⇒ partenaires, élus, privés et institutionnels

LES AMBASSADEURS DU PAYS DE GRASSE 1 session par mois (hors été)

Mieux connaître le territoire pour mieux en parler !

⇒ grand public, partenaires de l'OTC, commerçants,
agents d'accueil de structures touristiques ou institutionnelles...



DEVENIR PARTENAIRE ADHÉRENT

- Participer aux Animations de Réseaux que nous vous proposons, vous donnant, ainsi, l'opportunité d'intégrer une énergie fédérée avec l'ensemble des acteurs du territoire, de découvrir ou redécouvrir un lieu, un site et de pouvoir échanger avec nos partenaires.
- Avoir l'opportunité de promouvoir votre activité dans l'ensemble de nos lieux et actions dédiés (bureaux d'information, camion itinérant, actions ponctuelles, promotion estivale etc...).
- Accueillir les professionnels de l'OTC du Pays de Grasse dans votre structure afin qu'ils s'imprègnent de votre fonctionnement pour mieux retransmettre à nos clients et nos visiteurs,
- Avoir l'opportunité d'être promu sur les différents salons et évènements de type grand public ou professionnels,
- Être mis en valeur au sein de notre site portail www.paysdegrassetourisme.fr,
- Apparaître sur notre site Internet, pour chacune de vos actions événementielles (rubrique agenda),
- Pouvoir apparaître sur nos réseaux sociaux pour chacune des opérations ou des promotions que vous développez,
- Avoir l'opportunité, suivant leurs propres desiderata, d'accueillir, avec nous, des journalistes sensibilisés ou des professionnels du tourisme et, ainsi, développer des contacts directs avec nos clients ou ceux qui peuvent communiquer dans votre direction,
- Être invité en tant que partenaire aux différents évènements à portée touristique que nous organisons, co-organisons ou parrainons.
- Participer à la vie d'un réseau vivant et dynamique.

EN DEVENANT MEMBRE ADHÉRENT, VOUS VOUS ENGAGEZ À NOS CÔTÉS, ET POUR LE BIEN DE VOTRE STRUCTURE, À :

- Être un ambassadeur de la destination Pays de Grasse auprès de vos clients et, à ce titre, vous engager à faire former, par nos services, vos dirigeants, collaborateurs ou tout autre référent de votre structure (formations gratuites d'ambassadeurs touristiques du Pays de Grasse).
- Vous engager à installer, sur votre site internet et plus largement sur vos supports de communication digitale, nos liens relais hypertextes et participer, ainsi, à la promotion de notre destination commune,
- Veiller à la qualité de l'accueil et des prestations que vous proposez,
- Faire progresser votre activité et votre structure dans le but d'obtenir labels et reconnaissances qui mettront en valeur votre travail et, au-delà, notre destination,
- Ne jamais oublier que ce que vous promouvez, nous le promouvons aussi prenant, en cela, une part de responsabilité,
- Répondre à toutes nos demandes de mise à jour de nos supports de communication (brochure, base de données, site Internet) et à nous signaler tout changement dans votre activité (tarifs, coordonnées, fermeture...) ... toujours dans un souci d'efficacité et nous permettre ainsi de délivrer une information fiable à nos visiteurs,
- Nous remettre tout document officiel nous permettant de justifier de votre activité (assurance, registre du commerce, classement, labellisation...),
- Répondre dans les plus brefs délais à toute réclamation qui vous est transmise par l'OTC afin d'apporter une réponse pertinente aux visiteurs mécontents,
- Nous communiquer vos taux d'occupation ou statistiques de fréquentation,
- Être à jour de votre adhésion annuelle à réception de l'appel de cotisation, dans un délai de 15 jours, vous permettant d'apparaître sur nos différents supports de communication,
- Participer à la vie de l'association, notamment en assistant à l'assemblée générale annuelle et aux diverses réunions d'information ou animations de réseaux organisées par l'OTC.

L'ADHÉSION

Le partenariat avec l'OTC se matérialise par une adhésion annuelle du socio-professionnel. Le montant varie en fonction du type d'activités, selon la grille d'adhésion ci-contre, validée en Conseil d'Administration.

L'acquiescement de la cotisation annuelle permet de devenir membre avec voix délibérative et éligible au sein de l'association. L'adhésion ne sera effective qu'après réception du bulletin d'adhésion, du règlement et des documents requis.

Les adhérents représentent toutes les professions liées à l'activité touristique du Pays de Grasse : hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, transporteurs, commerçants... tous les acteurs potentiels de la vie touristique et les porteurs de projets sont les bienvenus !

Barème 2024	Montant cotisation CAPG	Montant cotisation hors CAPG
Cofisant à titre personnel	50 €	56 €
Artiste	50 €	56 €
I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION		
Hôtel / Restaurant non classé	245 €	280 €
Hôtel / Restaurant 1*	160 €	190 €
Hôtel / Restaurant 2*	225 €	240 €
Hôtel / Restaurant 3*	365 €	410 €
Hôtel / Restaurant 4*	485 €	540 €
Hôtel / Restaurant 5*	550 €	600 €
Résidence Hôtelière non classée	245 €	280 €
Résidence Hôtelière et Village de Vacances 1*	160 €	190 €
Résidence Hôtelière et Villages de Vacances 2*	245 €	280 €
Résidence Hôtelière et Villages de Vacances 3*	365 €	410 €
Résidence Hôtelière et Villages de Vacances 4*	485 €	540 €
Résidence Hôtelière et Villages de Vacances 5*	550 €	620 €
Camping & Hôtellerie de plein air	135 €	160 €
Meublé Saisonnier, Chambre d'Hôtes, Gîte...	100 €	120 €
Restaurant/Brasserie/Traiteur	135 €	160 €
II - ACTIVITÉS TOURISTIQUES		
Parfumerie Touristique	485 €	540 €
Artisan Parfumeur	70 €	90 €
Musée, monument, site touristique, cabaret, théâtre, salle de spectacle	135 €	160 €
Golf	485 €	540 €
Casino	485 €	540 €
Entreprise de services et de transport	125 €	150 €
Lieu évènementiel	245 €	280 €
Lieu évènementiel Premium	485 €	540 €

Pour bénéficier des prestations de services, l'adhésion est obligatoire.

L'acquiescement de la cotisation à Pays de Grasse Tourisme couvre une année civile (de janvier à décembre). Si vous exercez plusieurs activités, vous êtes tenu de cotiser pour chacune d'elles, au barème correspondant.

#VIBRERPAYSDERASSE

PAYS DE GRASSE TOURISME

SIÈGE SOCIAL
(BUREAUX ADMINISTRATIFS)

PALAIS DES CONGRÈS - 22, COURS HONORÉ CRESP - 06130 GRASSE

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

24, COURS HONORÉ CRESP 06130 GRASSE
18, PLACE AUX AIRES 06130 GRASSE

+33 (0)4 93 36 66 66

INFO@PAYSDERASSETOURISME.FR
WWW.PAYSDERASSETOURISME.FR

